

**MESSAGE DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DE L'OACI  
M. ROBERTO KOBEH GONZÁLEZ  
À L'OCCASION DE LA  
JOURNÉE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**MONTREAL, le 7 décembre 2011** — Aujourd'hui, nous célébrons un anniversaire très spécial. Il y a 67 ans jour pour jour, un groupe de visionnaires, réunis à l'hôtel Stevens à Chicago, signèrent un document qui allait transformer notre monde à tout jamais.

La Convention relative à l'aviation civile internationale, du 7 décembre 1944, crée l'OACI, et la Journée de l'aviation civile internationale, célébrée officiellement par les Nations Unies, commémore la naissance de l'Organisation à cette date marquante.

Le thème choisi pour les célébrations de cette année est : « *L'assistance et la coopération pour un développement durable du transport aérien dans le monde* ».

Au fil des ans, les principes fondamentaux de l'assistance et de la coopération ont donné naissance à un système mondial de transport aérien d'une sécurité et d'une efficacité remarquables, qui est le pilier du développement économique, social et culturel de notre société mondiale.

La coopération entre les États membres de l'OACI et avec l'industrie du transport aérien a en effet permis d'élaborer des milliers de normes, règles et politiques techniques et opérationnelles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation.

La coopération est le cœur et l'âme de l'OACI. Le préambule à la Convention de Chicago souligne que le développement futur de l'aviation civile internationale peut grandement aider à créer et à préserver entre les nations et les peuples du monde l'amitié et la compréhension, et qu'il peut promouvoir la coopération dont dépend la paix dans le monde.

En tant qu'instance mondiale chargée de toutes les questions relatives à l'aviation civile internationale, l'OACI encourage le respect de principes fondamentaux tels que l'assistance et la coopération, de façon à assurer un développement ordonné, efficace, économique, harmonieux et durable des services de transport aérien.

L'OACI sera toujours prête à coopérer avec ses États membres et à leur prêter assistance dans l'intérêt de leurs citoyens et de la communauté mondiale.

— FIN —